



Plan de relance du petit gibier de plaine

Pages 4-5



FORMULA AUTOMOBILES



Venez découvrir un large de choix de véhicules de prestige
dans notre showroom à proximité de Strasbourg

ASTON MARTIN • AUDI • BENTLEY • BMW • BUGATTI • CITROËN • CORVETTE • FERRARI
FORD MUSTANG • JAGUAR • KOENIGSEGG • LAMBORGHINI • LAND ROVER • MASERATI
MERCEDES • MINI • NISSAN • PAGANI • PEUGEOT • PORSCHE • WIESMANN



**LAND ROVER
DISCOVERY 4**
IV SDV6 245 DPF HSE
2011, 66 000 km
36 900 €



**PORSCHE
CAYENNE**
4.8 V8 500 TURBO
2010, 42 500 km
64 900 €



**MERCEDES SL
280 PAGODE**
1969, 85 000 km,
84 900 €



**PORSCHE
911 TYPE 997**
3.8 385 CARRERA S PDK
2010, 27 000 km
67 900 €



**AC MKVI
GT**
2015, 300 km
159 500 €



NISSAN GT-R
3.8 V6 550
TRACK PACK
2013, 9 800 km
89 900 €



**CHEVROLET
CAMARO 5**
V COUPE 6.2 V8 432
2012, 16 200 km,
39 900 €



**MERCEDES
CLASSE C 3 SW AMG**
III SW 63 AMG AV.GARDE
BVA7 SPEEDSHIFT PLUS
2009, 89 000 km
36 900 €



AUDI R8
4.2 V8 420
QUATTRO R TRONIC
2008, 27 500 km
59 900 €



**LOTUS ELISE 3
MK3 1.8 S 20TH
EDITION**
2015, 20 km
57 500 €

www.formula-automobiles.com

PDA Région de Brumath - 1 rue de Londres - 67670 MOMMENHEIM - Tél. **+33(0)3 88 14 14 44**
contact@formula-automobiles.com



Béatrice Roecker
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 85



Camille Ferrer
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Agent technique

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • **Tél. 03 88 79 12 77** • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr
Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

S O M M A I R E

Plan de relance du petit gibier de plaine	4-5
Trichine et PPC	6-9
Formations	10
Chasse école du Herrenwald	12
Statut du sanglier	13
Compte rendu	14
Brèves	17-21
Petites annonces	22



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment au soutien
de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis chasseurs

Février est un mois qui signe la fin de la chasse pour le petit et le grand gibier mais c'est aussi le mois de l'exposition de trophées et un moment propice à la réflexion sur la gestion de notre faune et en particulier notre grande faune. Nous avons cru tout savoir sur l'équilibre faune/flore et en fait nous ne savons que très peu de choses. Nous recherchons une densité économiquement supportable qui dépend de la richesse du sol, des facteurs climatiques, etc.

Voilà qu'à cette complexité s'ajoute des arguments de santé publique en faveur du cerf. Reste que l'on voit d'un bon ou d'un mauvais œil ces nouvelles connaissances selon qu'on soit chasseur ou forestier, la santé publique est notre bien commun, le plus précieux.



La borreliose de Lyme est une maladie très grave et la prévention est un volet important dont nous devons nous soucier à l'instar des particules nocives émises par nos moteurs de voiture.

N'est-il pas temps de réfléchir à un équilibre sylvo écolo cynégétique en faveur de la santé publique ? À bon entendre salut.

Amicalement en Saint-Hubert.

Gérard Lang, *Président de la FDC67*



PLAN DE RELANCE DU PETIT GIBIER DE PLAINE

35 000 euros de plus en 2016!

La Fédération des chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine.

La FDC67 et son conseil d'administration ont alloué une enveloppe annuelle de 35 000€ sur 2 ans (2015 et 2016) pour ce plan de relance. La FDC67 lance ainsi un appel à projets qui émaneraient des locataires de chasses via les GGC. Ces projets seront étudiés un à un par les Commissions Environnement et Petit Gibier pour en vérifier le bien-fondé (les aides sont conditionnelles, voir encadré).

Détails des aides FDC

Aides à l'amélioration du biotope

Des indemnités de compensation de cultures sont proposées. Ainsi, en remplacement du maïs par de la céréale à paille sur des surfaces ne dépassant pas 1ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenu pour l'agriculteur sera versée à hauteur de 250€/ha sur signature d'un contrat.

Dans le même cadre, une mesure luzerne et / ou trèfle violet (selon le pH du sol) pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant indemnisés à 400€ les 20 ares avec fauche après le 1^{er} juillet.

Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1000€ par locataire de chasse et par an. Pour l'agriculteur ces indemnités devront être

en phase avec les règles des «de minimis» dont le montant global (toutes aides confondues dont les MAE) ne peut dépasser 15 000€ sur 3 ans. En outre, une revalorisation des indemnités «jachères environnement et faune sauvage» et contrat «biodiversité» de 100€ à 150€/ha (hors de minimis) a été décidée. Ces couverts peuvent être compatibles avec les mesures de diversification des assolements et les surfaces déclarées en SIE (Surfaces d'Intérêts Ecologiques) si les couverts sont renouvelés au moins tous les 5 ans.

Aides au plan de régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges (Jusqu'à 1500€ par an). Plusieurs types de pièges représentent un investissement



A2 - Avoine choux, sarrasin

4 conditions d'accès à ces aides

- Être à jour de toutes les cotisations dont le FARB,
- intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables,
- prévoir un programme de régulation des prédateurs,
- planifier un agrainage sélectif. Jachère environnement et faune sauvage et biodiversité ■

lourd de départ et peuvent être installés de manière durable en début de bail. Ils ont pour objectif de rendre les tournées de terrain efficaces tout en simplifiant le respect de la réglementation sur la périodicité des relevés. Ainsi ont été présentés, les faux-terriers, les nasses à corvidés pouvant être également combinés avec une chatière ainsi que d'un caisson avec piège à oeuf. Ces nasses à corvidés pourront également être mises en avant dans le relationnel avec les agriculteurs.

Tous ces pièges permettent un relevé dans la matinée sur une zone restreinte de nos territoires et quant aux faux-terriers, ils sont prenants durant

la période de rut du renard et ne sont équipés de pièges que lors des relevés matinaux décidés par le piégeur selon sa disponibilité.

Programme d'agraining

Agrainer le petit gibier, quels intérêts ? L'agraining du petit gibier permet de réduire les pertes hivernales grâce à un meilleur cantonnement et une meilleure survie des oiseaux. Au printemps, il permet d'améliorer le succès de la reproduction du fait d'une meilleure condition physique des reproducteurs et d'une limitation du risque de prédation si les dispositifs sont bien intégrés au milieu. Pour le faisan, prévoir une répartition spatiale des agrainoirs en fonction d'éléments fixes persistants et de couverts favorables à la nidification. Tendrez ensuite vers un agrainoir par coq territorial ce qui en fera bénéficiaire également ses poules qui pourront trouver aisément leur nourriture sans avoir à parcourir de grandes distances notamment pendant la phase de ponte et de couvain. Pour vous procurer ce matériel, la FDC a réalisé une commande groupée d'agrainoirs à 5€ l'unité, support compris.

Jachères environnement et faune sauvage

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2016.

Culture à gibier (hors fleurs)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !

Nidification et/ou Nourriture / semis en fonction des espèces végétales	100% et/ou 50% du coût des semences sur présentation de la facture
-------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Céréales sur pieds

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier. Attention à respecter la réglementation

Couvert JEFS	Intérêt / période de semis	Subvention FDC
Classique Nouveau montant : 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100%
A1 céréales à paille Nouveau montant : 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100%
A2 avoine, choux et sarrasin Nouveau montant : 150€/ha/an	Nourriture / semis de printemps	50%
A3 Hubertus Nouveau montant : 150€/ha/an	Nourriture / semis de printemps	50%
Biodiversité Nouveau montant : 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100% du coût des semences sur facture

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accords avec l'exploitant agricole, de plus les semences ne sont pas obligatoirement certifiées (récolte agricole utilisable).



Mélange biodiversité et seigle forestier

tion SDGC: « Pour contribuer au développement des pratiques agricoles favorables à la qualité des habitats et à la petite faune sauvage, le locataire de chasse pourra maintenir sur pied en hiver des parcelles de maïs.

Ces parcelles ne pourront pas dépasser une surface de 25 ares d'un seul tenant et devront être isolées, non contiguës à d'autres parcelles de maïs sur pied et distantes de plus de 200 mètres de tout espace boisé, à l'exclusion des haies vives et des ripisylves le long des cours d'eau, pour éviter qu'elles ne génèrent des dégâts de sangliers. Aucune limite, de distance, de surface ou de saison n'est imposée pour les céréales autres que le maïs. Ces parcelles de maïs sont destinées exclusivement à abriter et à nourrir la petite faune en hiver, ainsi qu'à servir d'écran visuel à ces mêmes espèces. Aucun poste d'affût mobile ou déplaçable ne peut y être installé. Toutefois les miradors fixes peuvent être maintenus. Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs (cf. Annexe VIII) ».

La subvention sera en fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50€ l'are.

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Inter cultures (type Phacélie, avoine, vesce)

(hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix des semences d'un PAV par hectare. Une limite de subvention est fixée par locataire de chasse à 10 hectares (maximum départemental de 200 ha, les premiers seront les mieux servis).

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Opération haies et arbres fruitiers

L'opération sera reconduite et détaillée cet été dans un prochain Info-Chasse.

Attention !

Pour bénéficier des aides de la FDC, il est nécessaire que vous soyez à jour de toutes les cotisations votées en assemblée générale à savoir: adhésion territoire, suivi territoire et FARB.

Le plafond des subventions attribuables à tous locataires est de 3 fois le montant de ces cotisations par an.

Ne seront pas prises en compte les demandes hors cadre réglementaire, par exemple

Pour tous renseignements www.fdc67.fr ou contactez

Nicolas Braconnier
au 03 88 79 12 77
ou au 06 80 74 71 61

Les centres de collectes trichines et PPC

À présent, en dehors du dépôt possible directement au laboratoire vétérinaire, il ne reste plus que 7 centres pour le dépôt des prélèvements PPC, gérés par la DDPP. Tous les prélèvements PPC devront impérativement être déposés dans ces centres et uniquement ces centres en plus du laboratoire à Strasbourg.

Tous les autres centres, gérés par la FDC67, sont exclusivement réservés aux dépôts des prélèvements trichine.

Uniquement trichine hors zone de suivi PPC sous gestion FDC67

Les centres de collecte pour les prélèvements dans le cadre de la recherche de larves de trichine sur le sanglier

Avec dépôt avant lundi 8 heures

1. M. Hubert BREFFA
Zone artisanale
Route de Hoerdt
67170 GEUDERTHEIM
06 76 29 08 70

2. M. THOMAS Claude
31 rue du cimetière
67850 HERRLISHEIM
03 88 96 83 04
ou 03 88 96 88 55

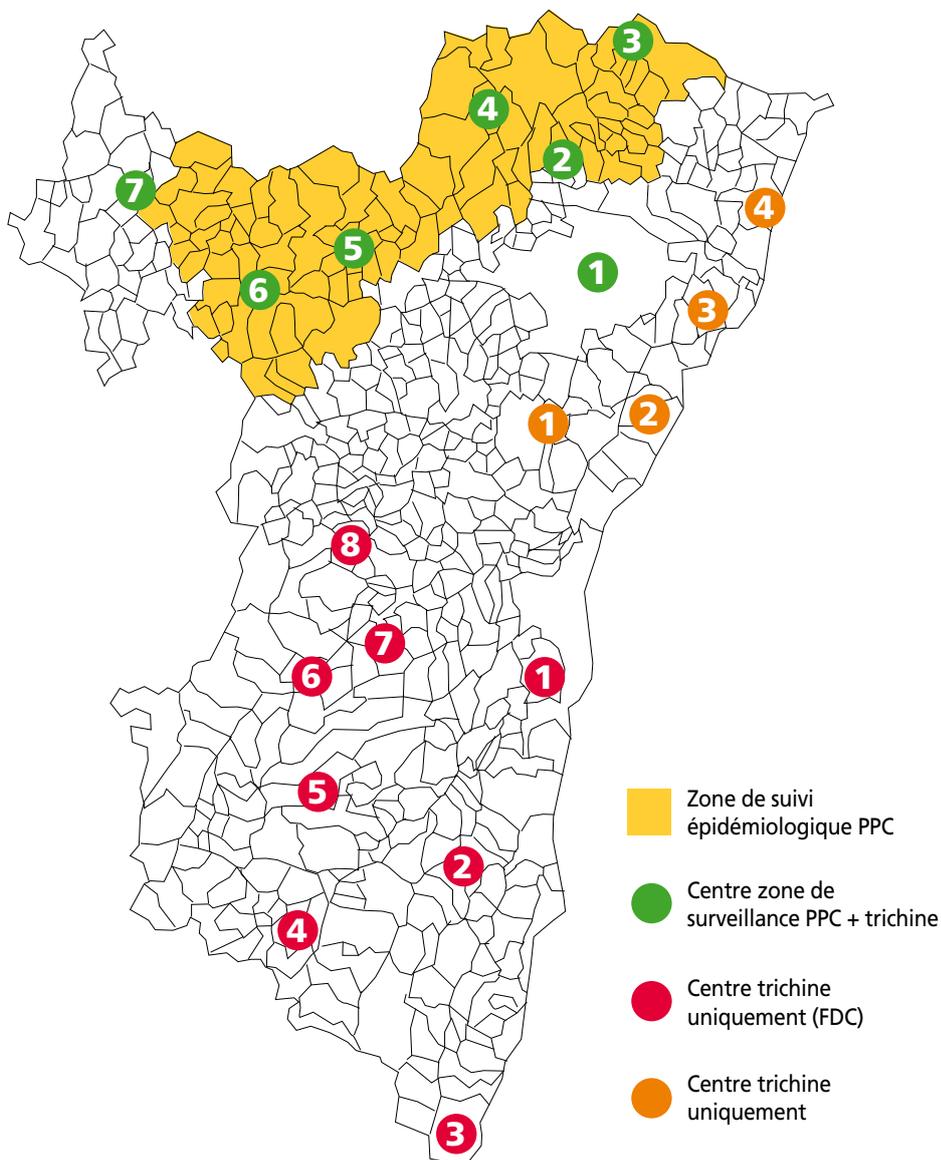
3. M. BOOS Philippe
12 route nationale
67480 AUENHEIM
03 88 86 41 93
06 82 30 42 82

4. Super U (pour 8h30)
Route de Hatten 67470 SELTZ
03 88 86 87 80 (standard)

Avec dépôt avant lundi 12 heures

1. M. Michel WACK
4 rte de la Schaffardt
67400 ILLKIRCH-GRAFF.
03 88 66 19 77 – 06 09 26 17 63

2. Centre de contrôle technique de Benfeld
2 rue de Hollande
67230 BENFELD
03 88 74 22 81
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 à 12 heures et 14 à 18 heures



3. Mme Germaine ELTER
13 rue de la Chapelle
67390 MARCKOLSHEIM
03 88 92 55 55

4. Café-Tabac «Au Soleil»
10 rue Principale
67220 SAINT-MAURICE
03 88 85 62 77

5. Relais de la Schliff
Hôtel Restaurant
Route du Mont Ste-Odile
67530 OTTROT
03 88 48 13 13

6. Auberge des 2 Etangs
210 rue de la Gare
67190 HEILIGENBERG
(voie rapide – rond-point)
03 88 50 00 51

7. Restaurant de la Gare
11 rue de la Gare
67120 AVOLSHEIM
03 88 38 16 53

8. Espaces Verts SOHN
Rue Industrielle
67310 WASELONNE
(à côté lavage voiture)
03 88 87 23 79 (tél/fax)

**PPC et trichine en zone de suivi
PPC sous gestion DDPP**

Les centres de collecte pour les
prélèvements dans le cadre du suivi
épidémiologique de la PPC et recherche
de trichine sur le sanglier

1. ONF
2 rte de Schirrhein
67500 HAGUENAU
03 88 73 23 30

2. M. René WALTER
10, rue du Ruisseau
67250 PREUSCHDORF
06 81 70 68 47

3. M. BARTHEL
(En face du restaurant au Cygne)
Rue de la vallée
67160 WEILER
03 88 94 00 29

4. Mme MUNSCH
Maison Forestière de la Hardt
WINDSTEIN
03 88 09 36 00

5. Restaurant aux Comtes de Hanau
139 rue du Général de Gaulle
67340 INGWILLER
03 88 89 42 27

6. Restaurant Imsthal
3Lieu-dit Imsthal
67290 LA PETITE PIERRE
03 88 01 49 00

7. M. Freddy HOCH
18 rue de Rimsdorf
67430 DOMFESSEL

Allègement de la surveillance de la Peste Porcine Classique (PPC)

Depuis l'arrêté du 6 octobre 2015,
le zonage est réduit au cœur des
Vosges du Nord. Vous êtes concer-
nés par la réalisation de prélève-
ments sur sangliers de moins de
30 kilogrammes vidés si votre lot
de chasse se situe sur les com-
munes listées ci-après.

ADAMSWILLER
ASSWILLER
BISCHHOLTZ
BOUXWILLER
BUST
BUTTEN
CLEEBOURG
CLIMBACH
DAMBACH
DIEMERINGEN
DOSENHEIM-SUR-ZINSEL
DRACHENBRONN-BIRLENBACH
DURSTEL
*ECKARTSWILLER
ERCKARTSWILLER
*ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE
ESCHBOURG
FROESCHWILLER
FROHMUHL
GOERSDORF
GUMBRECHTSHOFFEN
GUNDERSHOFFEN
HINSBOURG
HOFFEN

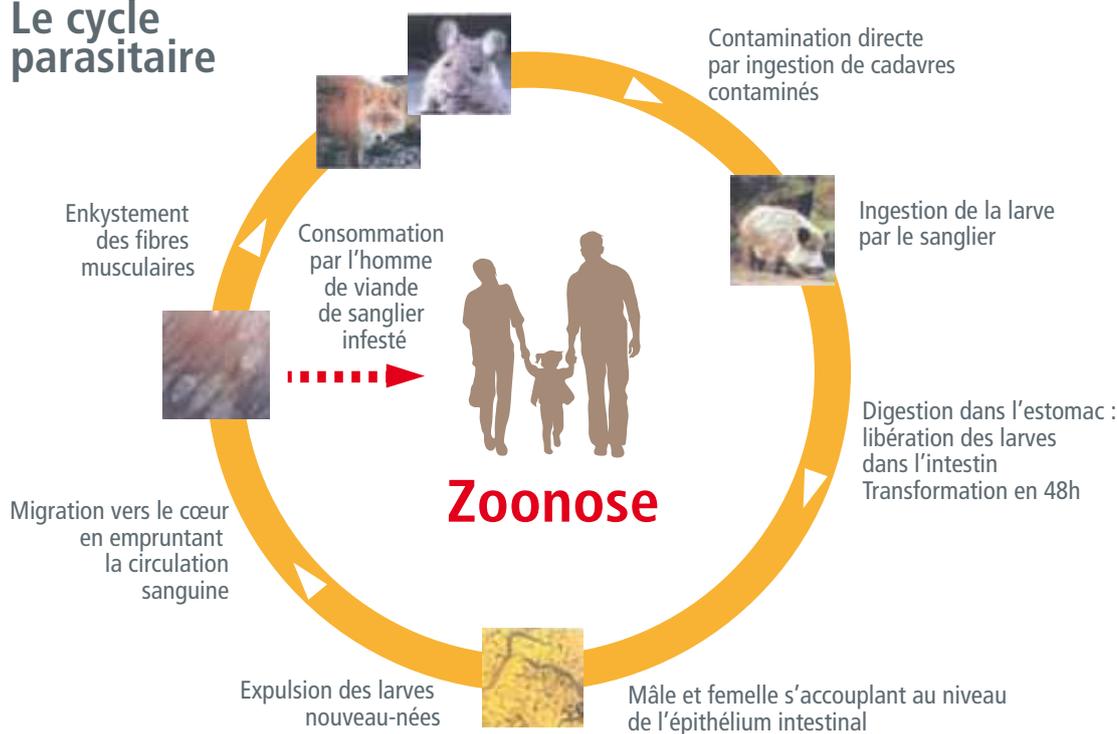
HUNSPACH
INGOLSHEIM
INGWILLER
KEFFENACH
KUTZENHAUSEN
LA PETITE-PIERRE
LAMPERTSLOCH
LANGENSOUTZBACH
LEMBACH
LICHTENBERG
LOBSANN
LOHR
MACKWILLER
MEMMELSHOFFEN
MENCHHOFFEN
MORSBRONN-LES-BAINS
MULHAUSEN
NEUWILLER-LES-SAVERNE
NIEDERBRONN-LES-BAINS
NIEDERSOULTZBACH
NIEDERSTEINBACH
OBERBRONN
OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG
OBERSOULTZBACH
OBERSTEINBACH
OFFWILLER
PETERSBACH
PFALZWEYER
PREUSCHDORF
PUBERG
RATZWILLER
REICHSHOFFEN
REIPERTSWILLER

RETSCHWILLERRIEDSELTZ
ROSTEIG
ROTHBACH
ROTT
*SAINT-JEAN-SAVERNE
SCHILLERSDORF
SCHOENBOURG
SCHOENENBOURG
SOULTZ-SOUS-FORETS
SPARSBACH
STEINSELTZ
STRUTH
TIEFFENBACH
UHRWILLER
UTTWILLER
VOLKSBERG
WALDAMBACH
WEINBOURG
WEISLINGEN
WEITERSWILLER
WIMMENAU
WINDSTEIN
WINGEN
WINGEN-SUR-MODER
WISSEMBOURG
WOERTH
ZINSWILLER
ZITTERSHEIM

**Sur tout le
département,
dans le cadre de la
surveillance passive
de la PPC, tout cadavre
de sanglier devra être
signalé, même s'il est
mort d'une collision**

Les communes précédées d'un astérisque sont
partiellement situées en zone de surveillance
(seuls les territoires au nord de l'autoroute
A4 sont concernés par la surveillance).

Le cycle parasitaire



Comment obtenir des kits et bénéficier des analyses

Kits d'analyses PPC combinés à la trichine, il s'agit de vous adresser à la DDPP 67

Cité administrative Gaujot
14 rue du maréchal Juin
67084 Strasbourg
Courriel : ddpp@bas-rhin.gouv.fr
Tél. accueil : 03 88 88 86 00

Kits Trichine (7€ la pièce comprenant les frais d'analyses), merci de vous adresser à la FDC67

Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg
67170 Geudertheim
Site internet pour le bon de commande : www.fdc67.fr
Tél. accueil : 03 88 79 12 77

Les analyses sont réalisées en début de semaine. Si les dépôts de prélèvements ont lieu au-delà des délais, les analyses seront soit reportées à la semaine suivante, soit réalisées sur demande avec paiement préalable des surcoûts engendrés directement au laboratoire. Il n'y a qu'un seul ramassage organisé par semaine.

Résultats d'analyses

Pour les analyses PPC, les résultats vous sont communiqués par la DDPP et les carcasses ne sont plus soumises à analyses libératoires.

Pour les analyses trichines, les résultats sont disponibles sur le site internet de la FDC67 à partir du mercredi soir sur le portail trichine www.fdc67.fr/trichine/.

Cette analyse devient obligatoire dès vente de la venaison de sanglier au-delà du simple particulier. Par contre, en cas de vente à un atelier de traitement, elle est prise en charge par la DDPP et non le chasseur.

Pour la vente aux particuliers et votre autoconsommation, nous vous conseillons vivement de la pratiquer régulièrement, sinon vous êtes obligés d'avertir vos clients du danger encouru et ainsi risquer une mévente.

Rappel règlementaire

Rappelons que la cession de venaison est possible sous conditions dont la déclaration de votre chambre froide en tant que centre de collecte auprès de la DDPP qui devra être nettoyée et entretenue selon les règles d'hygiène. Par ailleurs, les chasseurs ne peuvent vendre de la venaison qu'en carcasses entières en peau, non-vidées pour le petit gibier, avec une traçabilité obligatoire (bracelets, bagues,...).

De plus, pour toute cession de venaison en France, mis à part pour le simple particulier, donc concernant les ventes aux restaurateurs ou aux bouchers, un examen initial devra être réalisé par une personne formée et devra suivre la carcasse. Les distances entre le lieu de chasse et un détaillant sont limités à 80 km.

Nous vous conseillons bien entendu de réaliser l'examen initial également pour les ventes aux particuliers. Tous les détails de la réglementation en vigueur figurent dans l'arrêté ministériel sur l'hygiène de la venaison du 18 décembre 2009. ■

Guideline venaison

Les dispositions réglementaires

Venaison et paquet hygiène : obligation des chasseurs

Avec l'aimable concours du Dr Martin-Schaller

Autoconsommation

- Pas d'obligation réglementaire à respecter

Céder son gibier à des particuliers

- Uniquement des pièces entières et en peau

- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
- Pas d'obligation réglementaire à respecter

S'il s'agit d'un sanglier, expliquer aux personnes ce qu'est la trichine et le danger qu'elle peut représenter si les viandes ne sont pas suffisamment cuites.

Céder son gibier pour un repas associatif ou un repas de chasse

- Uniquement des pièces entières et en peau

- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
 - Identifier le gibier avec un bracelet portant un numéro unique commençant par le n° du département de tir
 - Donner la fiche d'accompagnement des pièces de gibiers
- Noter à qui est vendu ou à qui est donné le gibier
- Donner le résultat d'analyse trichine des sangliers à l'organisateur responsable

Céder à un restaurateur ou boucher charcutier traiteur

- Uniquement des pièces entières et en peau

- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
 - Identifier le gibier avec un bracelet portant un numéro unique commençant par le n° du département de tir
 - Donner la fiche d'accompagnement des pièces de gibiers
- Noter à qui est vendu ou à qui est donné le gibier
- Donner le résultat d'analyse trichine des sangliers au responsable de l'établissement
- Veiller que le commerçant ne soit pas à plus de 80 km du lieu de tir

Vendre son gibier à un atelier de traitement agréé

- Uniquement des pièces entières et en peau

- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
- Identifier le gibier avec un bracelet portant un numéro unique commençant par le n° du département de tir
- Donner la fiche d'accompagnement des pièces de gibiers
- Noter à qui est vendu le gibier
 - Hors zone PPC : laisser en place la tête, la langue et les piliers et bords du diaphragme des sangliers
 - En zone PPC : laisser la tête et transmettre le résultat trichine de la DDPP67 ou 57. ■

FDC67

Les formations 2016



Quelle que soit la formation que vous souhaitez suivre, il s'agit de vous inscrire via le formulaire d'inscription disponible sur le site www.fdc67.fr. Formulaire à remplir et à retourner à la FDC 67 avec votre règlement. Toutes les dates de formation ne sont pas encore fixées. Certaines ne le seront que lorsque le nombre de participants sera suffisant.

Permis de chasser

Session	FORMATIONS			EXAMENS
	THEORIE (1 journée)	PRATIQUE (1/2 journée – matin ou après-midi)	FORMATION COMPLEMENTAIRE (1/2 journée)	EXAMEN (environ 30')
1	Vendredi 29 janvier 2016			Session complète
2	Vendredi 11 mars 2016			Session complète
3	Vendredi 29 juillet 2016			Session complète
4	Vendredi 9 septembre 2016	Semaine du 13 septembre +/- ou semaine du 20 septembre 2016	Semaine du 4 octobre 2016	Du 10 au 13 octobre et du 17 au 20 octobre 2016
5	Vendredi 28 octobre 2016	Semaine du 8 novembre 2016	Semaine du 22 novembre 2016	Du 28 novembre au 1er décembre 2016

Contenu

- 1 journée de formation théorique obligatoire qui a lieu à l'Espace Chasse et Nature à Geudertheim (salle de réunion du Cyné'tir) de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.
- 1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique obligatoire au centre du permis de chasser du Herrenwald à Brumath. Armes et munitions fournies.
- 1 formation pratique complémentaire facultative (mais fortement recommandée) d'une durée de 2 heures environ. Armes et munitions fournies.

Chasse à l'arc

La formation se déroule en 2 temps :

- formation obligatoire le 28 février 2016 toute la journée
- formation pratique complémentaire le 3 avril 2016 toute la journée

Ces deux formations auront lieu au Cyné'Tir et au centre du permis de chasser

Équivalence du permis de chasser allemand

Session de printemps :

- formation « rabbit » 4 mars et/ou 9 mars et/ou 18 mars 2016 (matin ou après-midi)
- examen le mercredi 23 mars 2016 toute la journée

Session d'automne :

- formation « rabbit » 26 août et/ou 2 septembre et/ou 16 septembre 2016 (matin ou après-midi)
- examen le 28 septembre 2016 toute la journée

Inscription via le formulaire mis en ligne

•••••

Chef de traque

Périodicité : selon nombre de candidats en attente
Durée : 3 à 4 heures

•••••

Tir à plomb du chevreuil

Périodicité : selon nombre de candidats en attente
Durée : ½ journée

Piégeage

Périodicité : 2 sessions par an (printemps + automne) selon nombre de candidats en attente
Durée : 2 jours complets

•••••

Garde-chasse

Périodicité : 2 sessions par an (printemps + automne) selon nombre de candidats en attente
Durée : 3 jours complets

•••••

Venaison

Périodicité : en fonction du nombre de candidats en attente
Durée : ½ journée

•••••

Secourisme

Périodicité : selon nombre de candidats en attente
Durée : 1 journée
Prix : gratuit (chèque de caution de 20 €)

■

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr
<http://www.armurerie-hct-67.com/>



ALSAVERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage

Démontage d'arbres

Taille de haies
et débroussaillage

Rabotage de souches

Soin des Arbres

1, route de Flexbourg

67310 BERGBIETEN

Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36

e-mail : jmf@alsavert.com

Parce que c'est l'entraînement qui fait le Maître



Cyné'TIR

Horaires d'ouverture:

Tous les jours de 9h à 22h

Réservations:

03 88 79 12 77

Béatrice Roecker, FdC67

www.fdc67.fr

(en quelques clics avec possibilité
de paiement en ligne ou au Cyné'tir)

Tir à balles réelles

- avec votre propre arme
- avec nos armes de prêt

Tir au laser

- carabine « laser » fournie

Tarif

- 80 € par heure pour le groupe quel que soit le nombre de personnes

Plus de 60 films tournés en conditions réelles de battues

Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie

IP PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr



Vends magnifique propriété à Lembach

Maison 310 m² entièrement rénovée. RDC, salon/séj. 100 m², cuisine équipée neuve, 1er ét. 4 chbres 2 s. de bains, 2ème ét. loft de 50 m² avec salle d'eau. 2 garages indépendants.

720 000 € 06 65 52 64 78



Le tableau et les participants de la dernière battue de la saison



Hubert Schildknecht, locataire de lots voisins, ne manque aucune battue du Herrenwald. Depuis des années il y vient traquer avec son teckel Boris

La saison 2015/2016 à la chasse école du Herrenwald

La saison de chasse vient se terminer sur le territoire école du Herrenwald. Les jeunes chasseurs ont ainsi eu la chance de prélever au cours de cette saison, deux sangliers lors des affûts et trois chevreuils, six sangliers et un renard à l'occasion des trois battues organisées sur le territoire.

Sous la conduite du garde Mickaël Schnitzler, les trois battues ont à chaque fois rassemblé une trentaine de jeunes chasseurs (alors que quarante postes sont disponibles) et une dizaine de traqueurs avec un ou deux chiens. Lors de ces journées, les traques qui durent de trois à trois heures et demi sont suivies des honneurs au gibier, souvent des « baptêmes » car jeunes chasseurs rime souvent avec grande première, puis repas pris en commun à Hoerd. Territoire-école rime avec formation, les jeunes chasseurs apprennent ainsi à chasser, mais aussi à construire des miradors, éviscérer le gibier et s'occuper de la gestion d'un territoire de chasse.

Comment faire pour chasser au Herrenwald ?

Le seul critère nécessaire pour chasser au Herrenwald est d'avoir passé le permis de chasser depuis moins de 10 ans. Les inscriptions pour les affûts et les battues se font sur le site de la fdc67 rubrique « jeunes chasseurs » (www.fdc67.fr/fr/Nouveaux-chasseurs-141.html). Suite à l'inscription, un email de confirmation est envoyé à chaque participant.



Groupe de jeunes chasseurs lors de la journée « installation miradors de battues »

Le Herrenwald

Situé entre l'autoroute Strasbourg-Brumath et la route menant à la Maison de la Chasse et de la Nature et jouxtant quasiment le siège de la FDC67, le territoire du Herrenwald, d'une surface de 77 hectares, a été acheté en 2008 à la Safer.

Ravagé par un incendie à la fin des années 1980 et par la tempête de 1999, ce territoire est constitué principalement de touffes de molinies, de genêts et de bouleaux et pour la partie plus forestière, de chênes, de pins et d'aulnes, de saules et de frênes dans

les zones plus humides. Sur décision du CA, cette forêt est gérée comme une réserve biologique depuis son rachat par la FDC. Il en découle que l'on laisse faire la nature, donc pas d'exploitation de bois mais une évolution naturelle vers le stade climax.

Pour la Fédération, la destination de ce territoire est double. D'une part, il accueille sur une emprise d'environ 4 hectares, le centre du permis chasser et l'extension pour l'équivalence du permis allemand, d'autre part il sert de territoire-école, de territoire de formation après examen du permis de chasser en quelque sorte. ■

CAMPAGNE 2016/2017

Statut du sanglier dans le Bas-Rhin



Fac-similé fourni par la DDT

GIBIER	<p style="text-align: center;"><u>PERIODES DE CHASSE ARRETE PREFECTORAL DU (sera pris fin mars 2016)</u></p> <p>15 avril 2016 au 1^{er} février 2017 inclus sur l'ensemble du département. Modes de chasse : affûts, poussées et battues – chiens autorisés, sauf lévrier et croisé lévrier. Chasse de nuit sans lampe torche autorisée durant cette période sous conditions : (cf arrêté préfectoral fixant les périodes de chasse).</p> <p>Fermeture de la chasse sur l'ensemble du département du 2 février 2017 au 14 avril 2017 inclus. Pas de possibilité de chasse mais dispositions spécifiques dans le cadre de la destruction des nuisibles.</p>
NUISIBLE	<p style="text-align: center;"><u>ARRETE PREFECTORAL DU 14 AVRIL 2015</u></p> <p>Les titulaires du droit de destruction (locataires de chasse, propriétaires, fermiers, agriculteurs...) ont la possibilité de détruire à tir le sanglier, de jour exclusivement, du 2 février 2016 au 31 mars 2016 inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de formalités administratives, - Affûts de jour, poussées, battues – chiens autorisés, sauf lévrier et croisé lévrier. - Délégation possible à des tiers. <p>Période de quiétude : Pas de possibilité de destruction à tir du 1^{er} au 14 avril 2016 sauf mesures spécifiques ordonnées par le Préfet sous le contrôle des Lieutenants de Louveterie.</p> <p>Mesures spécifiques : Arrêté Préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce sanglier jusqu'à une certaine date (15 juin ?!) à l'aide de lampes torches sous le contrôle des lieutenants de louveterie. L'arrêté préfectoral autorisant cette pratique, sera pris en tant que de besoin.</p> <p style="text-align: center;">À l'heure où nous mettons sous presse, cet arrêté n'a pas encore été pris.</p>

Les agents chargés de la police de la chasse et les gardes-chasse particuliers peuvent détruire à tir le sanglier toute l'année avec l'assentiment du titulaire du droit de destruction (**R.427-21 CE**).

Le Préfet peut ordonner des chasses et battues générales ou particulières toute l'année (**L.427-6 C.E.**).

Mêmes possibilités offertes aux maires sous conditions, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales : (**L2122-21 (9) C.G.C.T.**)

Conditions :

- dégâts anormaux,
- mise en demeure préalable,
- contrôle du Conseil Municipal,
- carence du locataire de chasse ou du propriétaire.

Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19h
au siège de la FDC 67

Le Président Gérard Lang invite les membres du C.A. à observer une minute de silence en mémoire de leur ami, administrateur et trésorier, Albert Nonnenmacher, qui vient de nous quitter.

1. Présentation du bilan par M. Adrien Kracher, Expert-comptable

M. Adrien Kracher présente le bilan clos au 30.06.2015. Le bilan est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 16 avril 2015

Après lecture, le compte-rendu du 16 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur les contentieux

Le Président informe les administrateurs du désistement du pourvoi en cassation de la demanderesse Earl Baehl contre Monsieur R. Hild relatif aux dégâts de chevreuils sur des pommiers. *Affaire classée.*

Affaire Stenger : un pourvoi en cassation a été déposé par M^e Schultz concernant l'arrêt rendu par la cour d'appel de Colmar en date du 10/04/2015.

4. Subventions

- Demande du Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin pour l'organisation de la messe de Saint-Hubert à la cathédrale de Strasbourg le 6 novembre 2015 : le conseil accorde, à l'unanimité, une subvention de 1000€.

- Demande de la Fédération Régionale des Trompes d'Alsace pour un concert organisé le 3 octobre 2015 en l'abbatiale de Wissembourg, afin de promouvoir la Trompe de Chasse en Alsace. Le Conseil accorde, à l'unanimité, une subvention de 300€.

- Demande du Retriever Club de France pour l'organisation d'un Field trial à Haguenau. Le Conseil accorde, à l'unanimité, un montant de 300€.

Présents

Mme A. Schaeffer,
MM. G. Lang, H. Burlet, P. Caussade,
H. Kastendeuch, C. Muller,
B. Schnitzler, F. Obry, Ch. Kleiber,
R. Schoeffler, M. Schirer, M. Pax.

Invités

MM. Pierre Stemmer - Commissaire
aux comptes, Adrien Kracher et
Thierry Fuessel - Experts-comptables.

Excusés

MM. M.Gewinner (pouvoir à G.Lang),
F. Grasser (pouvoir à A.Schaeffer)
et P.T. Schmitt.

- Consultation par mail par Bernard Schnitzler : suite à la décision prise en C.A. le 18.02.2015 de changer 15 miradors de battue pour les jeunes chasseurs au Herrenwald, le devis d'achat est accepté à l'unanimité par les membres du CA.

6. Le Président Gérard Lang présente « LE LIVRE BLANC pour un équilibre Faune Flore en Alsace » de l'ONF

Le C.A. ne comprend pas pourquoi ses auteurs ont parlé de la maladie de Lyme et des accidents avec le cerf. Le Conseil charge le Président de formuler une réponse.

7. Divers et Infos

- **Date et lieu de l'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims**
L'exposition se déroulera du 15 au 21 février 2016, à la salle polyvalente de Durstel et sera ouverte au public les 20 et 21 février 2016.

- **Date et lieu de l'assemblée générale 2016**

L'assemblée générale 2016 se tiendra le samedi 30 avril 2016 à la salle polyvalente de Geudertheim.

- **Le Président rend compte de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs** qui s'est réunie le 29 septembre dernier à Paris.

- **Calendrier des battues jeunes chasseurs au Herrenwald**

Les battues sur notre territoire de chasse-école du Herrenwald, réservées exclusivement à nos jeunes chasseurs, auront lieu les samedi 21 novembre 2015, 19 décembre 2015 et 9 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance. ■



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

Vivez votre passion
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



**ASSURANCES
GREBMAYER**

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Tailbout - 75436 PARIS Cédex 09

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

SAVERNE

3 Rue du Moulin - Tél. 03 88 01 87 01

Responsable : Didier GREBMAYER - N° de fax unique : 03 88 54 29 40 - Mail : 567ma01@agents.allianz.fr

NOUVEAU

Multirisque Association de Chasse

(Association - Groupement
Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
 - Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)
 - Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
 - Protection Juridique
- MULTIRISQUE
CHASSEUR**
- Responsabilité Civile Chasse
 - Accidents corporels
 - Dommages aux chiens
 - Dommages aux armes de chasse

BONNE ANNÉE 2016 !

SOLDES SOLDES SOLDES

Il y a des affaires à faire
alors ne les ratez pas !

Exemples :

2401 € au lieu de 3996 €

Titan 6 luxe 9.3x62+Kahles CSX 1.1-4x24 sur pivot HMS

1879 € au lieu de 2640 €

SR 21 Standard 7x64, levier boule bois, crosse noyé, forme dos de cochon, joue bavaroise.

3375 € au lieu de 4199 €

SR 30 président 7x64, culasse bouchonnée avec boule acier moleté noir et or, crosse dos de cochon, noyé sélectionné, joue bavaroise, canon flûté, visée fibre optique.

3655 € au lieu de 6330 €

Express 141 Arabesque mono-détente, visée fibre optique, crosse noyé G.3, canon de 55 cm.

SOLDES Frédéric RENARD, à votre service. **SOLDES**

*Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

FUCHS INDUSTRIE FRANCE

Herrlisheim Tél : 03.88.55.33.55

www.fuchs-industrie.fr



Epices, Additifs et Technologie



Courrier de Gérard Lang, président de la FDC67 à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Copie à M. le Préfet du Bas-Rhin, M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, et M. le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.



Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 – Fax 03 88 79 33 22
e-mail : fdc67@fdc67.fr – site : www.fdc67.fr

Madame Marisol TOURAINE,
Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et des Droits des Femmes
14 avenue Duquesne

75700 PARIS

Geudertheim, le 20 janvier 2016

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance un article publié dans notre revue Infos'Chasse 67 du mois de décembre 2015 qui nous semble hautement intéressant pour la santé publique.

Cet article porte sur la borréliose de Lyme. C'est une interview qui a été accordée à la Fédération Nationale de Chasse d'Allemagne par le Pr Franz-Rainer Matuschka, parasitologue à l'université de médecine de "La charité" à Berlin, et par le Dr Diana Richter, sa collaboratrice. Ces chercheurs ont travaillé pendant plus de 20 ans à l'Université de Harvard sur *Borrelia burgdorferi*.

Vous trouverez leurs conclusions dans l'article que nous avons traduit et qui est en pages 12 à 15. Il nous paraît important à l'avenir de rechercher un équilibre sylvo-écologico-cynégétique en faveur de la santé publique.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, daignez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Dr Gérard Lang,

Président de la Fédération
des Chasseurs du Bas-Rhin.

Fin heureuse

Procédure STENGER contre Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

à propos du bail emphytéotique concernant
la Maison de la Chasse et de la Pêche à Oberschaeffolsheim

Après 10 ans de procédure devant les tribunaux de Strasbourg, Colmar puis en Cour de Cassation, le procès est maintenant définitivement terminé, sans condamnation et sans conséquence financière pour la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. Le Président et le Conseil d'Administration remercient et félicitent sincèrement Maître Jean Schieber-Herrbach pour ce brillant résultat. ■



Pris sur le vif

La pièce partagée

Marc Schirer, président du GGC de LPP en grande conversation avec Michaël Schnitzler, garde-chasse du Herrenwald, le territoire de la Fédération. À défaut de se partager la soupe on se partage le sanglier (*ils ont tous les deux tiré le même sanglier*). ■



L'Assemblée
Générale Ordinaire
de l'Association
Bas-Rhinoise des
Piégeurs agréés
et des Gardes-Chasse
particuliers
assermentés
se tiendra le

4 mars 2016 à 19h30

au Restaurant
à l'Arbre Vert
51 rue du G^{al} de Gaulle
67520 Kirchheim ■

Exposition de trophées



L'exposition de trophées de cerfs et de daims aura lieu les samedi 20 et dimanche 21 février 2016 de 9h à 17h à la Salle Avenir, 11 rue principale Durstel (67320)



Hibou des marais en convalescence

Association GORNA

Créée en 1983, le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace est une association locale qui assure la gestion et la logistique du centre de soins pour la faune sauvage. Reposant sur deux soigneurs professionnels capacitaires (le certificat de capacité est une condition obligatoire pour l'entretien d'ani-

maux sauvages) et des vétérinaires bénévoles, sa principale mission est d'accueillir les animaux sauvages en détresse à des fins de soins en vue de leur réinsertion dans le milieu naturel. Le centre est habilité pour toutes les espèces protégées, oiseaux et mammifères (hors suidés et cervidés).

Pour plus d'information : www.gorna.fr • Tél. 03 88 01 48 00 • Courriel : faunesauvage@gorna.fr

Agenda ABRCGG

L'AG de l'ABRCGG (Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier) se tiendra le samedi 12 mars au Mont Sainte-Odile à 9h30 (accueil à partir de 8h30). L'après-midi sera consac-

crée à une conférence ouverte à tous à 15h30 sur le retour naturel du chamois dans le Bas-Rhin. Le programme et les intervenants de la conférence sont en attente de confirmation.

Frankonia, votre partenaire privilégié pour votre saison de chasse

Set tapis intérieur de voiture «sanglier»

4 tapis dont 2 tapis avant avec emblème sanglier. Découpage individuelle à souhait selon les mesures de votre véhicule. Très résistant. Nettoyage aisé en raison des bordures remontantes.
No. 156373 29,95 €



€ 29,95

MEINDL
Shoes For Active



- Membrane GORE-TEX®
- Semelles ergonomique EVA
- Maintien de la cheville



ECONOMISEZ
€ 50,00
€ 149,95
~~€ 199,95~~

Chaussures montantes Ammersee MEINDL

Conçue pour la randonnée. Cordura® et membrane en Gore®-Tex®. Tige renforcée pour un excellent maintien de la cheville. Semelles ergonomique type EVA.
No. 281174 199,95 149,95 €

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr



Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

Musique à tous les étages

Ecole de *Pless Horn* au Cyné'tir

Depuis la fin août, tous les jeudis soirs à 19h 30, le Cyné'tir résonne de musiques de plus en plus mélodieuses au fur et à mesure des répétitions de cors de chasse à tir ou *Pless Horn* en allemand. Cet instrument est plutôt utilisé en Allemagne et dans les pays de l'Est, contrairement à la trompe de chasse quasiment inféodée à la chasse à courre. Michel Chappon, trompettiste et chasseur, et Germain Klein ont eu l'idée de cette formation ouverte à tous, lors du dernier Brevet Grand Gibier en juin dernier. Michel Chappon s'est vu offrir un *Pless Horn* il y a 30 ans. Depuis, il anime les battues avec son instrument et s'est mué depuis peu en professeur de musique. À ce jour cinq participants répètent tous les jeudis soir au Cyné'tir, prêtés pour l'occasion par la FDC67, tous les morceaux



qui rythment les battues et les tableaux qui s'en suivent tels les honneurs aux gibiers, début et fin de chasse, invitation au repas, etc. Michel Chappon est agréablement surpris par la motivation et les progrès de ses élèves. L'on pourra d'ailleurs en juger lors de l'AG de l'ABRCGG le 10 mars prochain où ils

joueront tous ensemble. De nouveaux chasseurs ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour cette formation. ■

Pour tous renseignements :
Michel Chappon
au 06 88 20 58 41

Ecole Trompe de chasse Balbronn

L'Ecole Trompe de chasse Balbronn, affiliée à la Fédération internationale des trompes de France, a été créée en 2008 par Daniel Stocky en réponse à de nombreuses demandes de personnes souhaitant apprendre à maîtriser cet instrument. À noter que Daniel Stocky a intégré le Rallye trompe Saint-Etienne de Marmoutier il y a maintenant 24 ans. Les répétitions du mercredi, ouvertes à tous, avaient commencé avec 3 ou 4 personnes alors qu'aujourd'hui, l'école compte une quinzaine d'élèves musiciens dont une grande partie de jeunes qui pourront assurer la future relève. Ce qui réjouit Daniel Stocky dont le but premier est que la trompe perdure en Alsace. Certains des anciens élèves ont d'ailleurs intégré des groupes et l'un a obtenu le très convoité Brevet de sonneur, fruit de beaucoup d'efforts et qui récompense le sonneur confirmé. De véritable outil de communication



lors des chasses à courre, la trompe de chasse est devenue un instrument de musique à part entière. Car si les trompes sonnent d'innombrables fanfares d'animaux et de circonstances comme les hommages aux gibiers, les honneurs, le rassemblement, la fin de chasse, etc., elles se distinguent aussi

lors de fanfares de fantaisie bien loin du monde de la chasse. Mais qui n'a pas frissonné lors des vibratos d'un Ave Maria interprété avec brio ? ■

Pour tous renseignements :
Daniel Stocky
au 03 88 50 55 79

Le stand de tir de Betschdorf est à nouveau accessible dès à présent tous les premiers vendredis du mois excepté en février et en mars aux membres de la SLC HW à jour de leur cotisation. Il leur est également possible de s'y rendre les dimanches matins, la carte de membre du stand de tir leur sera demandée.

Le stand de tir est également ouvert aux autres chasseurs les dimanches matins en s'acquittant de la redevance journalière demandée par la société de tir.

La carte de membre de la SLC HW est disponible auprès de Albert Hammer les premiers vendredis du mois au stand de Betschdorf. ■

Tél. 06 80 58 13 13

GGC du Pays de Hanau Commande groupée de miradors de battues



Par souci de sécurité, le GGC du Pays de Hanau a non seulement organisé mais aussi subventionné une commande groupée de miradors de battues pour un maximum de sécurité lors des battues. Ces sont ainsi pas moins de quarante miradors de

battues qui ont été distribués en début de saison. Il est vrai qu'en plaine, ces « chaises hautes » assurent un tir nettement plus fichant qu'à partir du sol. La matinée de distribution s'est tout naturellement terminée dans la bonne humeur autour d'un... verre. ■

Courrier de Michel Gascard, président de l'ABRCGG à
Vincent Ott, président de Forestiers privés d'Alsace



Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier

Inscrite au registre des associations sur volume LXX VII Folio 236/1999

ABRCGG • Le Président

8 rue Clotilde • 67200 Strasbourg • Tél. 06 12 77 71 95 • mgascard@hotmail.fr

Strasbourg le 7 janvier 2016

Monsieur le Président,

Je suis destinataire de la revue du CRPF Lorraine – Alsace « Floréal » et j'ai lu avec intérêt votre article intitulé « *La forêt sous la dent du gibier: vers une prise de conscience?* ».

Il apparaît contradictoire de parler « d'une main tendue vers les chasseurs » (*votre article*), de « concertation renforcée » et de « partenariat rénové » (*livre blanc page 29*) et dans le même temps d'annoncer des procédures contre les chasseurs. Voilà qui n'est pas propice à la création d'un climat apaisé.

Les chasseurs ne sont sans doute pas parfaits à l'image de la société dont ils sont issus. Si des excès peuvent se rencontrer il n'y a pas lieu d'en faire une généralité, il n'est pas juste de prendre la faune sauvage en otage et de jeter l'opprobre sur l'ensemble d'une catégorie de citoyens qui exercent leur activité dans un cadre parmi les plus réglementés depuis des dizaines d'années et en relation avec toutes les parties concernées par cette activité.

Il peut exister chez les chasseurs un état d'esprit constructif et ouvert et il serait dommage de les décourager par des prises de position extrêmes.

Je vous souhaite une très bonne année 2016.

Cordialement

Michel Gascard, *Président*

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Chasse demande

■ Chasseur suisse, expérimenté et motivé, 46 ans, cherche part de chasse en montagne dans le sud (67) ou nord (68). Merci de vouloir faire votre proposition au tél. +41 79 667 10 70

■ Centre Alsace, élément sérieux recherche part de chasse dans territoire bien géré, moyenne-montagne (cerfs - sangliers). **Contact : interieurs.am@wanadoo.fr**

Emploi

■ Chasseur 58 ans, brevet d'or, formation garde privé, piégeur et secouriste de la chasse, cherche lot à garder ou à piéger sud de Strasbourg. Pour me joindre : **bee88@orange**

Armes / Munitions

■ Suite décès, vends 31 cartouches 6,5 x 63 Messner Mag 8,1 gr et 12 cartouches 6,5 x 63 Messner Mag 7,8 gr Barnes TSX. Faire offre pour le lot au **06 08 43 52 50**

■ Vends mixte Suhl, modèle Luxe, gravure scène de chasse sur bascule, état neuf, cal. 7 x 65R et 12/70 avec lunette Swarovski 1,5 -6 x 42. 2750€. Carabine Voere 7 x 64 avec lunette Zeiss 1,5 - 6 x 42, gravure sur crosse cerf au brame, fût long, finition artisanale, 1750€. Drilling Suhl-Wolff luxe 7 x 65R et 12/70 avec canon réducteur 22 mag 44 cm, bonne précision de la balle, 2150€. Fusil juxtaposé cal. 16, fabrication espagnole avec munitions, 240€. **Tél. 06 18 66 46 09**

■ Carabine Steyr Mannlicher Luxus, Stützen, 270 Winchester, avec lunette Zeiss Diavari Z 2.5 x 10 x 52, montage à crochets Sipp, précise, maniable et légère: 1900€ + Docter Sight battue point rouge 150€ vendu avec carabine. Fusil Merkel Suhl, cal.12 juxtaposé, double détente, crosse anglaise, extracteurs, élégante et légère: 500€. Fusil Falcor Munufrance, cal. 12 superposé, double détente, extracteurs, robuste et fiable: 400€. **Téléphone 06 61 53 40 86**

■ Carabine Zoli Luxe 300 w, modèle luxe avec gravure, point rouge. 900€ + carabine Sabatti, camo orange spécial battue, cal. 9,3 x 62 à 850€ + carabine Mauser cal. 9,3 x 64 à 490€ + Steyr Mannlicher, modèle Luxus cal. 7x64, lunette 3x12x50 à 1850€, le tout état neuf. **Tél. 06 82 03 08 58**

■ Mauser 7 x 64, canon neuf, crosse artisanale, tiré 2 fois, état impeccable. Prix 500€. **Tél. 06 95 40 32 37**

■ Express Sauer (gaucher) cal. 30R Blaser, lunette Diatal Zeiss. 2007, très peu servi. Prix neuf 3000€, cédé 1500€. + 4 fusils (22 LR) carabine, mixte, Remington semi. **Tél. 06 70 38 41 84**

■ Carabine Mauser 98 cal. 8 X 57 JS, montage crochets avec lunette Zeiss 6 x 42. Détente Stecher, très bon état. 650€. **Tél. 06 72 42 66 17**

Chasse offre

■ Recherche partenaire pour compléter équipe, 30 km nord de Strasbourg, Oberhoffen/Moder, 720 ha (1/2 forêt, 1/2 plaine), territoire varié, bon lot de chasse. Sangliers, chevreuils, petit gibier. Prix: 2000€. **Tél. 06 17 61 11 86 (laisser message)**

■ Cherchons partenaire sérieux pour compléter petite équipe-région-Betschdorf-800-ha-de-forêt et 500 ha de plaine. Affût, battues, chalet. **Tél. 06 08 03 73 94**

■ Equipe d'amis chasseurs recherche un partenaire, 2000 ha à 30 km à l'Ouest de Strasbourg, Vallée de la Bruche. Cerfs, chevreuils, sangliers. Prix : 3500€. **Tél. 06 15 44 80 80**

■ Société de chasse Vosges du Nord 1450 ha, cerfs, chevreuils, sangliers, garde particulier, ambiance conviviale, cherche partenaires. Part pleine affût-battue. 3500€. Part battue 1750€ (10B). **Tél. 06 30 68 19 05 après 20 h ou le WE à partir du samedi 13 h**

■ Equipe sympathique cherche un partenaire sérieux éthique de chasse, territoire 300 ha plaine et forêt. Sangliers, daims et chevreuils, région Colmar. **Tél. 06 77 54 32 57 (soir)**

Chiens

■ Chiots Petit Munsterlander, nés fin décembre, élevés en famille pour chasseurs exigeants et connaisseurs. Chasses eau, arrêts plumes, poils, donne de la voix, beauté et dysplasie A réservation de suite. Mères n°2502696046388565. Chiots vendus, vaccinés, pucés, vermifugés et LOF garantie chasse. **Tél. 06 83 32 20 22**

■ Attends pour Noël petit Munsterlander LOF, parents dysplasie A, très bonnes origines chasse. Mère: Iris II de la Plaine du Solognot, LOF 8875/2167 donnant de la voie sur piste, VJP - H.2 P et TAN; Père: Doug du Clos des Cookies, TAN, BICP, Trialer, champion du monde en 2011, international en 2012, LOF 5567/1089. Chiots disponibles fin février, pucés et vaccinés. Pour plus de renseignements. **Tél. 06 50 74 97 46**

Divers

■ Vends équipement pour chambre froide monobloc à démonter + porte et accessoires. Alimentation monophasée. 450€. Nord Alsace, proche Soufflenheim. **Tél. 06 09 02 40 49**

Ephéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Février 2016

1 fév.	06h59	à	18h26
5 fév.	06h53	à	18h32
10 fév.	06h45	à	18h41
15 fév.	06h37	à	18h49
20 fév.	06h28	à	18h57
25 fév.	06h19	à	19h05

● 8 fév. ● 22 fév.

Mars 2016

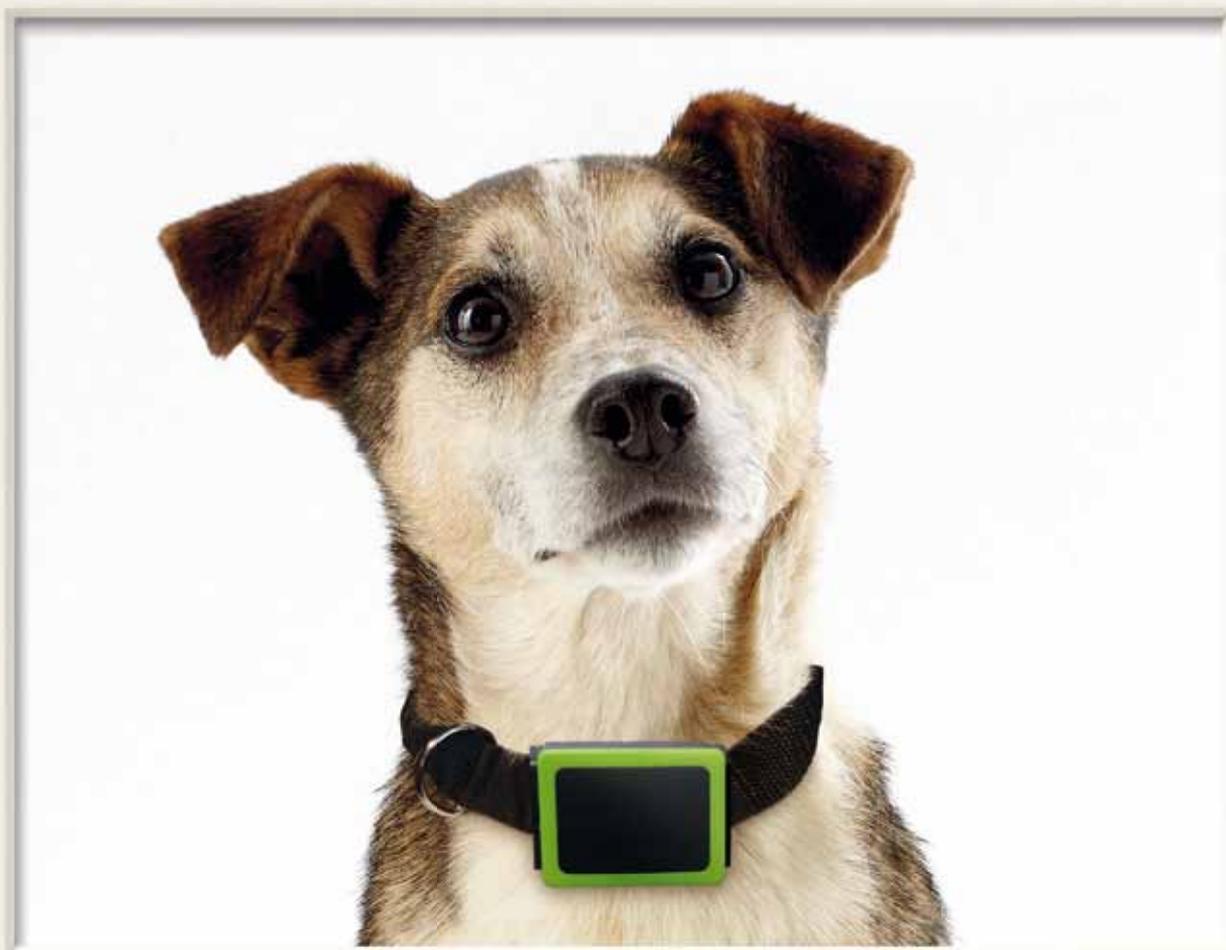
1 mars	06h10	à	19h13
5 mars	06h02	à	19h19
10 mars	05h51	à	19h27
15 mars	05h41	à	19h34
20 mars	05h31	à	19h42
25 mars	05h20	à	19h49
25 mars	06h16	à	20h52

● 9 mars ● 23 mars

Avril 2016

1 avril	06h06	à	21h00
5 avril	05h58	à	21h05
10 avril	05h47	à	21h13
15 avril	05h38	à	21h20
20 avril	05h28	à	21h28
25 avril	05h19	à	21h35

● 7 avril ● 22 avril



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

Un accessoire indispensable pour les chiens fugueurs, les chiens de chasse...



Localisation en temps réel



Alerte anti-fugue



Réalité augmentée et Boussole



Historique des balades



Ultra-résistant



Étanche

Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.

Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service.

Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 € - RCS Paris 421 713 892 - 12, rue Gaillon, 75 107 Paris Cedex 02.

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances ; MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

ARMURERIE
Buffenoir



EXPÉRIENCE CHEZ HOLLAND & HOLLAND AND PURDEY

DÉPOT VENTE
ARMES NEUVES
RÉPARATION
FABRICATION
MONTAGE CROCHET



PROCHAINEMENT TUNNEL D'ESSAI
DE 100M SUR PLACE

36, IMPASSE DE LA GARE - 67640 LIPSHEIM

TEL : 03 88 68 16 96

info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr